



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté N° 2024/ 12
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Pousseaux (Nièvre)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 novembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants:

- *Le Christ mort au pied de la Vierge en pleurs*, huile sur toile et son cadre, Adolphe Sigond, XIX^e siècle,
- *Nicolas apaisant la tempête et sauvant des marins*, huile sur toile et son cadre, début XIX^e siècle,

conservés dans l'église de Pousseaux (Nièvre) et propriété de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **5 FEV. 2024**

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ